

# L'ÉDITO HEBDO

## du SEJS

Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports  
UNSA-Éducation

### L'après Covid pour le secteur de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative Une exigence d'État et de Territoires

Le virus a révélé des enjeux vitaux :

- Que nous sommes tous concernés quand la vie des uns dépend de l'engagement et du respect des autres.
- Que ce respect dépend d'un mélange subtil de citoyenneté, de réglementation et d'éducation au sens large, celle qui relie en permanence l'individu, sa famille, l'école, les associations et les services publics.

Le confinement a souligné partout l'importance du lien social et de tous ces lieux de vie qui nous ont manqués : ces activités dites "de loisirs" (enfance, jeunesse, sports et vie associative). Le pays a « découvert » les « petites mains » qui les font tourner, dont les animateurs, pour garder les enfants des salariés essentiels à la gestion de crise. Mais aucun n'a eu droit à une visite officielle... Triste message.

La gestion de crise a montré le bon sens des acteurs de terrain, y compris les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports (IJS) qui ont plus que jamais confirmé ce qu'ils pratiquent à savoir travailler **avec** les partenaires locaux.

A l'heure où tout le monde fait valoir « sa » vision de la sortie de crise, il faudrait conserver cet esprit de responsabilité, collectif, éducatif et citoyen et l'intégrer dans une nouvelle vision des **politiques d'intérêt public**.

Le Pays a besoin d'une politique de continuité éducative et citoyenne à tout âge de la vie. Elle doit compléter l'enseignement scolaire, sans s'y enfermer.

Les centres de loisirs et les clubs de sports ne sont ni des « gardes d'enfants » ni des supplétifs de l'appareil d'État. Ils relèvent des responsables locaux et associatifs bénéficiant de l'appui permanent d'une autorité de « tutelle » Jeunesse et Sports. Laquelle devrait trouver toute sa place auprès de l'Éducation Nationale dans le pôle éducatif issu de la réforme de l'État, par les actes, au-delà des discours.

L'esprit de la circulaire gouvernementale de juin 2019 doit demeurer : un État réellement déconcentré, agissant au niveau départemental, avec l'appui des DRAJES.

Les IJS doivent mettre en œuvre des actions et initiatives, dans un projet qui inscrit clairement le secteur jeunesse, éducation populaire, sports et vie associative (JEPSVA) dans les priorités républicaines, éducatives et citoyennes au même titre que la sécurité sanitaire et alimentaire avec une traduction concrète sur les territoires et en lien avec les acteurs et partenaires locaux.

Généraliser l'accueil éducatif de loisir des enfants, développer la pratique sportive dans et en dehors de l'école comme autant de premières expériences associatives de la vie en préservant avant tout les approches de l'éducation populaire. Appuyer les politiques jeunesse locales et soutenir les activités au service de l'autonomie, puis de l'engagement... Offrir à notre « société de l'après » un « bouquet » d'actions concrètes qui forment les adultes engagés, *via* le sport, le socio culturel et la vie associative.

JEPSVA n'est pas « la danseuse de la République ». Sortons aussi tous ces salariés animateurs et éducateurs de leur précarité résultant des préjugés sur leurs métiers et soutenons les associations actuellement très fragilisées.